

## PROJET

### PROCÈS VERBAL RÉUNION DU BUREAU

**PROCHAIN BUREAU 16 SEPTEMBRE 14H 30 / AG 16 H**

#### **Relevé de décisions**

**Vendredi 21 Mars 2008 - 10h00 à l'INRA – Site de Pierroton - Cestas**

Le vingt-et un mars de l'année deux mille huit à dix heures, les membres du Bureau de l'Association IPMF se sont réunis à l'INRA sur le site de Pierroton-Cestas, sur convocation du Président conformément à l'article 13 des Statuts.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été émarginée par tous les membres présents ou représentés en entrant en séance et qui est annexée au procès-verbal de la réunion.

#### **Membres du Bureau présents ou représentés**

CARNUS Jean-Michel, INRA - CASTAGNET Christian, CASTAGNET DUMEOU – CASTERA Patrick, ARBORA - CHANTRE Guillaume, FCBA - CHARRIER Bertrand, UPPA - DAVEZAC Robert, SMURFIT KAPPA ROL PIN – DELAS Joël, TEMBEC TARTAS – GRIGAUT Guillaume, CIBA - JOYET Patrick, GASCOGNE WOOD - LESBATS Jean, FIBA / Pôle IPMF - MENAUT Dominique, FORESTIERE DE GASCOGNE - MORLIER Pierre, Pôle IPMF – NAPIAS Gérard, ETFA - POMMIER Jean-Claude, US2B - SENS Denis, TEMBEC R&D

#### **Membres du Bureau excusés**

BEYNEL Jacques Beynel Manustock - Henri de CERVAL et Henri CHAPERON CAFSA - FLORENTIN Georges-Henri, FCBA - LABADIE Philippe Ets Labadie - PLANTIER Christian, FP BOIS - MARTRES Jean-Louis SYSSO

#### **Invités**

BOST Vincent – Conseil Régional Aquitaine - MASSARD Tanguy – Président FIBA – MULLER Pascal DRAF - VIERGE Gérard, BEYNEL MANUSTOCK

#### **Invités Pôle IPMF**

HAJJI Ibtissem - LARRIEU-MANAN Annick - LATOUR Stéphane FIBA / Pôle IPMF –

Jean Lesbats préside la séance. Il est assisté par Pierre Morlier, Vice-Président ; Stéphane Latour, Directeur Fiba et Pôle ; Annick Larrieu-Manan, Animatrice de l'Association.  
Le Président aborde ensuite l'ordre du jour.

## **1- Approbation du procès verbal du bureau du 23 Octobre 2007**

### **Première résolution**

Le procès verbal est adopté à l'unanimité.

## **2-Etat Financier du Pôle**

### **➤ Budget du Pôle.**

Jean Lesbats, Président demande, à Stéphane Latour de présenter le Budget 2008 d'un montant total prévu de 200 000 €

Le taux de subvention est de 75, 50 %. Il précise que le budget affecté à la communication est en hausse contrairement à celui de la Veille qui est ramené à 10 000 € car la cellule veille du Pôle doit être autonome cette année.

Il est à noter que le budget affecté au Pôle IPMF est un des plus faibles au plan national, comparé à celui des autres Pôles.

Une convention concernant les frais liés à l'activité à Pierroton de Martine Cosson - Cap Forest sera intégrée dans le budget de fonctionnement 2008. Un montant forfaitaire sera versé à l'INRA par le Pôle IPMF qui devra couvrir l'ensemble des frais engagés pour 2008. Stéphane Latour indique que la convention est en cours de signature, l'Inra doit la renvoyer rapidement.

Par ailleurs, il demande que soit identifiée dans le budget une ligne spécifique Apport Cap Forest au même titre que celle existante Apport FIBA.

Les comptes 2007 n'étant pas arrêtés, ils seront soumis au prochain bureau.

### **Deuxième résolution**

Le Budget 2008 est approuvé par le Bureau.

## **3 - Etat des actions du Pôle**

### **➤ Audit du Pôle IPMF**

Jean Lesbats et Pierre Morlier présentent le déroulement de l'Audit du Pôle IPMF lancé par la DIACT au plan national. Le 12 mars fonctionnement et organisation de l'association activité et stratégie du Pôle ont été analysés par le Cabinet CM International.

Les personnes qui ont été entendus par les auditeurs sont :

Jean LESBATS et Pierre MORLIER, Stéphane LATOUR et Annick Larrieu-Manan, Denis SENS représentant des Entreprises du Bureau, G. Henri FLORENTIN, Jacques BEYNEL représentant une PME, Etienne SAUR représentant l'Enseignement Supérieur (Cap Forest)

N'ont pu assister à l'audit mais ont été entendus par téléphone : J.Michel Carnus et Robert Davezac qui sera audité le 28 mars 2008.

Il n'y aura pas de synthèse retournée au Pôle avant les résultats finaux qui sont plus ou moins attendus vers le 14 juillet 2008.

### **➤ Politique de Confidentialité des documents du Pôle IPMF**

Stéphane Latour, demande aux membres du Bureau de définir une règle de base en termes de confidentialité (ou pas) de plusieurs documents:

- Fiches projets : Elles sont actuellement sur le site du Pôle mais en lecture réservée aux adhérents. Par ailleurs, elles sont remises aux nouveaux membres et distribuées lors des salons. Chacun s'exprime sur la question, les avis sont partagés.
- Veille : les documents Veille ne sont diffusés qu'aux membres des Commissions veille.
- Axes stratégiques.

### **Troisième résolution**

Le bureau adopte la diffusion au grand public sur le site IPMF pour les axes stratégiques. Une synthèse des documents qui relèvent de la veille paraîtra sur le site ouvert au grand public.

Pour les fiches de présentation des Projets une mention particulière sera ajoutée sur le document Fiche de Synthèse des Projets comme suit :

Confidentialité totale  Confidentialité adhérents  Grand public

Chaque porteur de projet décidera du périmètre de confidentialité ou pas de la fiche projet.

### ➤ **Coordination avec Cap Forest pour politique de communication cohérente, tant sur le fond que sur la forme.**

Le Président Jean Lesbats indique qu'il est parfaitement anormal que des documents du Pôle IPMF paraissent sur le site Internet Cap Forest (Fiches projets, Composition des commissions) sans que le Pôle en soit informé. Ils sont donc accessibles au grand public quand ils ne le sont pas sur le site du Pôle.

Quand aux commissions le Président souligne que leur composition n'a jamais été diffusée ailleurs qu'en interne.

**Pour le Journal Esprit Des Bois**, une nouvelle organisation est proposée :

- Elaboration des textes : Cap Forest : Martine Cosson - IPMF : Annick Larrieu-Manan

- Mise en page de la maquette, des textes et finalisation graphique du journal :

Martine Cosson / Cap Forest

- Transfert au Comité éditorial pour contrôle avant diffusion et diffusion : Annick Larrieu-Manan (fichiers IPMF et fichiers Cap Forest)

**Comité éditorial chargé notamment de la validation avant diffusion est revu comme suit :**

JM. Carnus, R.Davezac, S. Latour, J. Lesbats, Y. Lesgourgues, P. Morlier, JC. Pommier, E. Saur, D. Sens, G. Vierge

**Les deux chapitres suivants sont à corriger sur la prochaine parution Cap Forest mars/avril :**

**Coordinatrices de la rédaction :**

Martine Cosson et Annick Larrieu-Manan

#### **Quatrième résolution**

Il est décidé qu'aucun document appartenant au Pôle ne peut être diffusé par des tiers. En revanche le Président préconise que le lien du site « ipmf.fr » paraisse sur le site internet Cap Forest.

Le bureau adopte la nouvelle organisation et la composition du comité éditorial Journal esprit des Bois.

### ➤ **Organisation du suivi des projets**

Le Président informe officiellement le Bureau que F. Hugot ne fait plus partie des effectifs du Pôle. En conséquence une autre organisation pour le suivi des projets au plan scientifique et financier est mise en place. Il propose de désigner un chargé de projets par thème, soit 3 personnes qui seront détachées.

Le Pôle a pris contact auprès de :

- FCBA – G. Henri Florentin pour la Commission Bois Construction,
- CRPF – Y. Lesgourgues pour la Commission Ressources Forestières et Approvisionnement,
- US2B – P. Castéra pour la Commission Fibre et Chimie Verte.

L'activité de suivi des projets ne s'inscrivant pas au quotidien, le travail qui fait appel à une double compétence scientifique et financière, sera évalué à une journée/an/par projet, au prorata du nombre de projets par thème et fera l'objet d'une Convention avec le Pôle.

#### **Cinquième résolution**

Adoption de la nouvelle organisation du suivi des projets et des Commissions par le Bureau.

### ➤ **Validation des compositions des commissions**

Jean Lesbats, Président indique que les commissions sont à valider. Le détail des groupes est dans les dossiers.

La présence de NAPIAS Gérard, ETFA dans la commission Ressources Forestières et Approvisionnement est proposée.

La présence du Président régional de la FFB Jean-Paul Goubie dans la commission Bois Construction est proposée

### **Sixième résolution**

La composition des commissions est approuvée par le bureau. Monsieur Jean-Paul Goubie, Président de la FFB sera sollicité via Annick Larrieu-Manan, Animatrice.

#### **➤ Colloque Arbora**

Patrick Castéra prenant la parole le Bureau aborde ce sujet prévu initialement dans les questions diverses. Il explique que suite au Conseil d'Administration d'Arbora qui s'est tenu en septembre 2007, il a été décidé que l'Association Arbora se recentre sur les missions de type Colloque.

Vincent Bost (CRA) intervient et précise que le financement récurrent de cette structure par le CRA est terminé. Toutefois, des demandes de subventions pourront être faites au coup par coup. C'est à la communauté scientifique de décider de l'avenir d'Arbora.

Robert Davezac rappelle que lorsque le Consortium Cap Forest s'est créé, il était entendu d'un maximum de visibilité entre les deux structures. Il demande que devient Arbora . doc ? Il souligne les aspects redondants avec ce qui se fait au niveau du Pôle de Compétitivité.

Patrick Castéra précise que le Conseil d'administration d'Arbora a décidé d'un périmètre différent du Pôle et de Cap Forest, en ce sens qu'Arbora est une structure qui ne génère plus que des débats ou des Colloques.

Yves Lesgourgues demande que devient la cohabitation Cap Forest/Arbora ? Comment les structures publiques peuvent identifier les interlocuteurs respectifs ?

Il souligne un vrai besoin de clarification et interpelle Patrick Castéra sur la réelle nécessité de conserver 2 structures pour 2 ou 3 débats / an ?

Jean-Michel Carnus propose à Patrick Castéra compte tenu que le consortium Cap Forest fini en 2008 que l'Association Arbora soit rebaptisée Cap Forest à cette échéance.

Patrick Castéra présente le Colloque Arbora qui se tiendra les 20 et 21 novembre 2008. Il explique qu'il aura une envergure nationale et internationale (Cameroun, Québec) sur le thème Environnement / Société/ Compétitivité. Il requiert le parrainage du Pôle. Le président Jean Lesbats demande des précisions sur la nature du parrainage. Il s'agirait d'un affichage de l'information par les Pôles IPMF et Fibres Grand Est.

Jean Lesbats indique qu'il n'est pas possible que le Pôle s'approprie le lancement de cette action impulsée par Arbora. Par ailleurs, il rappelle que le 21 novembre est aussi la journée technique nationale des résineux à La Rochelle, et qu'il serait judicieux de s'entendre en amont sur un calendrier des manifestations que les uns ou les autres fixent sans concertation.

Pour les raisons indiquées ci-dessus, le Bureau ne se prononce pas sur le parrainage de cette manifestation.

#### **➤ Veille**

Deux synthèses sur le bois santé environnement et le bois construction sont jointes au dossier des membres du bureau. Le programme étant très chargé et l'heure avançant le Président invite chacun à en prendre lecture ultérieurement.

#### **➤ Animation et Communication**

Stéphane Latour et Annick Larrieu-Manan présentent les actions et outils de communication stratégiques prévus pour promouvoir le Pôle en 2008.

### **Edition d'une nouvelle plaquette**

Annick informe le bureau de la réalisation d'une nouvelle plaquette IPMF qu'il faut élaborer au plus tard pour Forexpo.

### **Stand Forexpo**

La maquette du stand Forexpo est jointe au dossier. Le budget n'est pas encore finalisé. Le salon se tiendra les 11/12/13 Juin 2008 : Forexpo – Technopole Montesquieu Gironde.

### **Salon Vivons Bois**

Une synthèse des éléments 2007 et une présentation du salon 2008 est jointe dans le dossier.

### **Site Internet [www.ipmf.fr](http://www.ipmf.fr)**

Il a été reloué dans un souci d'homogénéité, de dynamisme et de modernisation. Annick précise qu'il faut le compléter pour la partie veille et les axes stratégiques dès qu'ils seront finalisés et validés lors des prochaines commissions.

### **Calendrier des manifestations**

Il est joint au dossier remis aux membres du bureau.

### **Parutions publicité Presse Professionnelle 2008**

Sont jointes au dossier copies Bois international et Forêt de Gascogne

### **➤ Etat des adhésions**

L'arrêté des adhésions 2007 est joint au dossier, on retiendra 134 adhérents pour un budget de 34 700 € soit une progression de 103 % par rapport à 2006. L'envoi de l'appel à cotisations 2008 pour les adhérents s'effectuera d'ici fin mars

Annick précise que pour la prospection vers les non adhérents (prévue d'ici fin avril) un élargissement à partir d'un fichier constructeur bois qu'elle a créé, soit 72 entreprises, est prévu.

## **4 – Questions Statutaires**

### **➤ Modification des Statuts**

Stéphane Latour présente le projet de modification des statuts. (Joint en annexe ci-après) qui concerne

- Article 5 / le collège: Entreprises et Industries
- Article 12/ Il élit « tous les trois ans» (Election du Président)

### **Septième résolution**

Le projet de modification des statuts est approuvé par le bureau. Il sera soumis à la prochaine Assemblée Générale.

### **➤ Composition du Bureau** (jointe au dossier)

Le Président indique les modifications pour la composition du Bureau. Une rubrique « Suppléants » est ajoutée aux titulaires. Ils seront tous convoqués systématiquement

Selon les Statuts, le renouvellement du Bureau doit être effectué cette année.

La liste des membres actuels (élus en 2005) est jointe au dossier.

La liste des candidats doit-être fixée pour le prochain Bureau, des modifications devront être apportées notamment en fonction de la modification des statuts.

Les propositions suivantes sont faites :

- Pour le Collège Industries et Entreprises, il faudrait intégrer Tembec R&D et Cafsa,
- Pour le Collège R&D / Formation, il faudrait notamment tenir compte de la fusion Afocel/CTBA,
- Pour le Collège Institutions et Professions, il faudrait proposer un poste à la FFB et à la CRCI (invités pour l'instant).

Le Président appelle l'ensemble des participants à réfléchir à la liste des Candidats avant le mois de Septembre et à faire part de leurs propositions au Pôle.

### **Huitième résolution**

Le prochain Bureau est fixé le 16 septembre à 14h30. Il sera suivi de l'Assemblée Générale à 16 H.

*Pour mémoire*

*- Article 3 siège social à modifier*

## 5- Questions diverses

### ➤ **Labellisation du Programme Export**

L'association Frenchtimber a demandé la labellisation pour :

1/ l'organisation de la deuxième conférence sur les bois français en Chine qui se déroulera vers le 9 Septembre à Shanghai

2/ l'organisation d'une semaine de visite de scieries avant le CIB pour 10 journalistes étrangers (Chine, USA, Japon, Asie, Espagne, GB, Italie ...).

Pour ces deux points, Monsieur Guibert nous fera part des évolutions et des opportunités pour le pin maritime.

### Sixième résolution

Le bureau donne mandat au Président pour ces labellisations

### ➤ **Mission Québec**

Monsieur Morlier présente dans le cadre de la Coopération Franco-québécoise, le programme inter-régions sur les ECO-INDUSTRIES, (piloté par le Conseil Régional d'Aquitaine avec Nobatek et Ecocampus pour opérateurs).

### ➤ **Autres interventions**

Robert Davezac trouve regrettable que le Pôle IPMF ne participe pas aux réunions organisées par 2 ADI et de fait ce dernier communique peu sur le secteur du Bois.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, le Président lève la séance à 12h35.

**ASSOCIATION**  
**« INDUSTRIES ET PIN MARITIME DU FUTUR »**

**Statuts extrait/Projet de modifications adoptées au Bureau du 21 Mars 2007**

Article 5 : Adhérents

L'association se compose de personnes morales. Les personnes morales sont représentées par leurs représentants légaux ou par toutes personnes désignées par ceux-ci. Les membres acquittent la cotisation statutaire. Ils sont membres de l'Assemblée Générale avec voix délibérative

Les membres se répartissent dans 3 collèges :

**Entreprises et** Industries du Pin Maritime

Recherche-Formation-Transfert de technologie (public/privé)

~~Membres associés~~ **Institutions et Professions** (collectivités locales, associations en relations avec la filière, etc...)

Article 11 : Bureau / composition

L'association est administrée par un Bureau composé de membres élus pour 3 ans renouvelable par l'assemblée générale. Tout membre du Bureau sortant est rééligible. Le Bureau est composé comme suit :

8 à 12 représentants des industries du pin maritime préférentiellement ceux impliqués dans un projet du pôle et membres de la FIBA

6 à 8 représentants de la Recherche / Formation / Transfert de technologie préférentiellement ceux impliqués dans un projet du pôle et signataires de la convention Cap Forest.

2-à-4 **6 à 8** représentants des ~~membres associés~~ **Institutions et Professions**

Le président de la FIBA est membre de droit du Bureau au titre du collège « ~~industries~~ **Institutions et Professions** » en raison du fait qu'elle est l'organisme dépositaire du projet labellisé.

En cas de vacance, le conseil pourvoit par cooptation provisoirement au remplacement des membres sortants sous réserve de ratification par la plus proche Assemblée Générale.

Article 12 : Bureau / pouvoirs-fonctionnement

Le Bureau est investi des pouvoirs les plus étendus dans les limites de l'objet de l'Association et dans le cadre des résolutions adoptées par l'Assemblée Générale. Il peut autoriser tous actes ou opérations qui ne sont pas statutairement de la compétence de l'Assemblée Générale. Pour la préparation des dossiers, il peut constituer des commissions spécifiques.

Il élit ~~chaque année~~ **tous les 3 ans** parmi ses membres, 1 Président (entreprise membre de la FIBA) et 1 Vice Président (Recherche /formation, signataire Cap Forest), 1 Secrétaire (Recherche /formation, signataire Cap Forest) et 1 Trésorier (entreprise membre de la FIBA ).